

PROGRAMME *Bonification* — 2024 —

Obtenez des récompenses grâce à Humania Assurance

Humania Assurance est fière de vous offrir un programme de bonification.

Primes annuelles émises	Bonification	Montant
5 000 \$	2 %	100 \$
10 000 \$	5 %	500 \$
20 000 \$	7,5 %	1 500 \$
30 000 \$	10 %	3 000 \$
50 000 \$ et plus	15 %	7 500 \$

CONDITIONS ET RÈGLES D'ADMISSIBILITÉ

- Cette bonification est valide sur les primes annuelles émises à compter du 1^{er} janvier 2024 et toujours en vigueur au 31 décembre 2024.
- Le remboursement des primes est inclus dans la prime émise pour le plateau, mais exclu de la bonification. Exemple : Vous atteignez 10 000 \$ de primes émises incluant 2 000 \$ en retour de prime. Nous calculons votre boni payable (5 %) sur 8 000 \$.
- La remise du boni est payable au plus tard le 31 mars 2025, pour l'ensemble des produits d'assurance individuelle.
- Aucune mise en commun n'est permise. Les codes avec plusieurs producteurs sous-jacents ne sont pas éligibles.
- Un seul code actif par courtier pour la comptabilisation.
- Le conseiller qui n'aurait pas respecté le code de déontologie des autorités liées à sa profession ou qui fait l'objet d'une plainte ne sera pas admissible au programme de bonification.